



Maurienne Séniors ACTIVITES CYCLISTES 2026

Avenant 2026 à la charte du club Maurienne Séniors activités cyclistes
Validé par les animateurs et la présidente.

- 7 bis

Pour la sécurité de tous, les groupes sont limités à 8 / 10 cyclistes maximum, avec un serre-file. Un espacement d'environ 50 m est respecté entre chaque groupe pour permettre aux véhicules de doubler en toute sécurité et de se rabattre.

En cas de nécessité (dépannage, assistance ou imprévu) cette taille peut être temporairement dépassée, sur acceptation de l'animateur.

Application : Cet avenant s'applique immédiatement et complète la charte existante. Il sera intégré à la charte définitive pour la saison 2027.

Pour les animateurs,
La Présidente
Christiane Blanchon

Responsable de l'activité

Jacques
Email : finazjacques@gmail.com
Tél : 07 78 26 04 83

